

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01410 Numéro SIREN : 841 092 018 Nom ou dénomination : AD BATIMENT 83
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2022 sous le numéro de dépôt B2022/017624

AD BATIMENT 83
Société à actions simplifiées
Au capital de 1000 Euros
Siège social : 865 Avenue de Bruxelles
83500 LA SEYNE SUR MER

RCS TOULON 841092018

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, et le TRENTE JUIN à 18 heures

Les associés de la Société AD BATIMENT 83 Société par actions simplifiée au capital de 1000 Euros, divisé en 100 actions de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Madame DOUNIA ATTAR

associé détenant 100 actions

Total 100 actions

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame DOUNIA ATTAR, PRESIDENT.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Rémunération du gérant.
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31/12/2021**
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 de la loi du 24 juillet 1966,
- les questions écrites adressées par les associés à la gérance et la réponse de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31/12/2021**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31/12/2021**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le **bénéfice 44 507,36 euros** de l'exercice de la manière suivante :

En totalité au compte report à nouveau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du Gérant qui s'est élevée pour l'exercice écoulé à 0 euros, et la reconduit pour l'exercice en cours, auquel s'ajoutent la prise en charge des cotisations sociales.

Elle aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

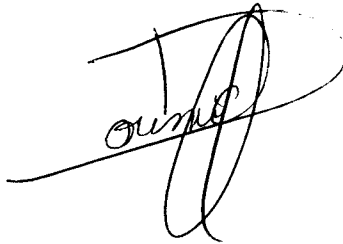
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Fait en trois exemplaires originaux,
à La Seyne-sur-Mer, le 30 juin 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. P.' or similar, written over a horizontal line.

certifié conforme

AD BATIMENT 83
Société à actions simplifiées
Au capital de 1000 Euros
Siège social : 865 Avenue de Bruxelles
83500 LA SEYNE SUR MER

RCS TOULON 841092018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

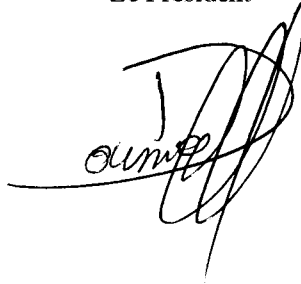
Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice 44 507,36 euros de l'exercice de la manière suivante :

En totalité au compte report à nouveau

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'OUMER', is written over a circular stamp or seal.

AD BATIMENT 83
Société à actions simplifiées
Au capital de 1000 Euros
Siège social : 865 Avenue de Bruxelles
83500 LA SEYNE SUR MER

RCS TOULON 841092018

**RAPPORT SPECIAL de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 30 juin 2022**

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Aucune convention de cette nature n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Société AD BATIMENT 83
865 AVENUE DE BRUXELLES
83500 LA SEYNE SUR MER

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

COMPTES ANNUELS

- Bilan actif-passif
- Compte de résultat
- Annexe



Certifié conforme

AUDEC VAR

453 Chemin de la Farlède

83500 LA SEYNE SUR MER
0494062723

Dossier N° SY0259 en Euros.

Société AD BATIMENT 83

865 AVENUE DE BRUXELLES

83500 LA SEYNE SUR MER

COMPTES ANNUELS

AUDEC VAR

453 Chemin de la Farlède

83500 LA SEYNE SUR MER

0494062723

Dossier N° SY0259 en Euros.

Société AD BATIMENT 83
83500 LA SEYNE SUR MER

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12		Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros %
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	48 580	32 070	16 510	30 289	13 779 45.49
	Autres immobilisations corporelles	20 825	12 351	8 474	16 333	7 859 48.12
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II	69 405	44 421	24 984	46 622	21 638 46.41
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	199 175		199 175	59 686	139 489 233.70
	Autres créances	136 075		136 075	75 166	60 909 81.03
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	2 221		2 221	601	1 620 269.28
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	337 471		337 471	135 454	202 017 149.14
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	406 876	44 421	362 455	182 076	180 379 99.07

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Dossier N° 5Y0259 en Euros.

AUDEC VAR

Société AD BATIMENT 83
83500 LA SEYNE SUR MER

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021	12	Exercice N-1 31/12/2020	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000		1 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	49 161		30 736		18 424	59.94
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	44 507		18 424		26 083	141.57
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	94 668		50 161		44 507	88.73
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	9 252		549		8 702	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	434		2 916		2 482	85.12
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 424		42 387		39 037	92.10
	Dettes fiscales et sociales	75 238		82 266		7 028	8.54
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	101 439		3 797		97 642	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance : 1)						
	Total IV	267 787		131 915		135 872	103.00
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	362 455		182 076		180 379	99.07
1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		267 787		131 915			

Société AD BATIMENT 83
83500 LA SEYNE SUR MER

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evénements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

Société AD BATIMENT 83
83500 LA SEYNE SUR MER

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Société AD BATIMENT 83
83500 LA SEYNE SUR MER

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	48 580		
Matériel de transport	20 825		
TOTAL	69 405		
TOTAL GENERAL	69 405		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			48 580	48 580
Matériel de transport			20 825	20 825
TOTAL			69 405	69 405
TOTAL GENERAL			69 405	69 405

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	18 291	13 779		32 070
Matériel de transport	4 492	7 859		12 351
TOTAL	22 783	21 638		44 421
TOTAL GENERAL	22 783	21 638		44 421

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	13 779				
Matériel de transport	7 859				
TOTAL	21 638				
TOTAL GENERAL	21 638				

Société AD BATIMENT 83
83500 LA SEYNE SUR MER

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	199 175	199 175	
Personnel et comptes rattachés	8	8	
Taxe sur la valeur ajoutée	100 707	100 707	
Débiteurs divers	35 360	35 360	
TOTAL	335 250	335 250	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	9 252	9 252		
Fournisseurs et comptes rattachés	81 424	81 424		
Personnel et comptes rattachés	4 043	4 043		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 040	6 040		
Impôts sur les bénéfices	5 986	5 986		
Taxe sur la valeur ajoutée	59 169	59 169		
Groupe et associés	434	434		
Autres dettes	101 439	101 439		
TOTAL	267 787	267 787		

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 360
Dettes fiscales et sociales	1 269
Total	36 629

Société AD BATIMENT 83
83500 LA SEYNE SUR MER

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.